

N° 6193. CONVENTION CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION DANS LE DOMAINE DE L'ENSEIGNEMENT. ADOPTÉE LE 14 DÉCEMBRE 1960 PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE À SA ONZIÈME SESSION, TENUE À PARIS DU 14 NOVEMBRE AU 15 DÉCEMBRE 1960<sup>1</sup>

---

#### ACCEPTATION

*Instrument déposé auprès du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le :*

24 décembre 1968

ALGÉRIE

(Pour prendre effet le 24 mars 1969.)

*La déclaration certifiée a été enregistrée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture le 7 janvier 1969.*

---

<sup>1</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 429, p. 93; pour les faits ultérieurs concernant cette Convention, voir les références données dans les Index cumulatifs nos 5 à 7, ainsi que l'Annexe A des volumes 557, 560, 573, 575, 588, 597, 604, 607, 634, 635, 639, 643, 646, 648, 651 et 653.